



Avis aux propriétaires

Nouvelle norme de réception pour la TNT numérique en 2016

A partir d'avril 2016, la France impose une nouvelle norme pour l'émission et la réception de la Télévision Numérique Terrestre (TNT)

En avril, toutes les chaînes du réseau devront émettre avec la norme MPEG-4, compatible avec la haute définition (HD).

Afin d'éviter la mauvaise surprise de vous trouver, ou vos locataires, devant un écran noir, voici quelques informations vous permettant de savoir si vous êtes oui ou non concernés par cette évolution technologique.

Vous regardez la télévision via une box ADSL, ou par satellite : Vous êtes tranquilles.

Vous recevez la télévision via une antenne râteau : Dorénavant impossible sans l'équipement d'un adaptateur TNT-HD.

En ce qui concerne les téléviseurs :

Les postes cathodiques (donc non équipés d'écran plat) seront dorénavant inutilisables.

Les écrans plats d'avant 2012 sont encore aux normes MPEG-2. Il est nécessaire de vous équiper d'un adaptateur TNT-HD.

Si votre téléviseur est équipé du TNT MPEG-4 compatible ou est couplé à un décodeur TNT MPEG-4, il se peut néanmoins que vous rencontriez un écran noir. Pas de panique : il suffit de relancer la recherche de chaînes.

Pour vous faciliter dans les démarches « télévisuelles » L'Ami Soleil vous propose divers services. Pour plus de renseignements, merci de prendre contact directement avec la réception du domaine au +33 467 09 80 00 ou par email à portiragnes@lamisoleil.com